

Lettre de protestation du pasteur Boegner au Maréchal Pétain, 20 août 1942

[Gilles Legroux](#) | Déc 23, 2018 | [clio-texte](#)

Nîmes, le 20 août 1942

Monsieur le Maréchal,

Lorsque vous m'avez fait l'honneur de me recevoir le 27 juin dernier, j'ai remis entre vos mains la lettre par laquelle le Conseil de la Fédération Protestante de France confiait à votre cœur de chrétien et de soldat la douleur et l'émotion éprouvées par les Eglises protestantes devant les nouvelles mesures prises en zone occupée à l'égard des Juifs et des chrétiens maintenus Juifs par la loi. Je me vois contraint, hélas ! de vous écrire aujourd'hui au nom de ce même Conseil, pour vous exprimer l'indicible tristesse que ressentent nos Eglises à la nouvelle des décisions prises par le Gouvernement français à l'encontre des Juifs étrangers (convertis ou non au christianisme) et de la manière dont elles ont été exécutées.

Aucun Français ne peut demeurer insensible à ce qui se passe depuis le 2 août dans les camps d'hébergement et d'internement. On répondra, on le sait, que la France ne fait que rendre à l'Allemagne des Juifs, que celle-ci a renvoyé en automne 1940. La vérité est que viennent d'être livrés à l'Allemagne des hommes et des femmes réfugiés en France pour des motifs politiques ou religieux dont plusieurs savent d'avance le sort terrible qui les attend.

Le christianisme avait, jusqu'à présent, inspiré aux nations en France, en particulier, le respect du droit d'asile. Les Eglises chrétiennes, quelles que soient les diversités de leur confession, seraient infidèles à leur vocation première si elles n'élevaient devant l'abandon de leurs principes, leurs douloureuses protestations.

Je suis obligé d'ajouter, Monsieur le Maréchal, que la « livraison » de ces malheureux étrangers s'est effectuée en maints endroits, dans des conditions d'inhumanité qui ont révolté les consciences les

plus endurcies et arraché des larmes aux témoins de ces mesures. Parqués dans des wagons de marchandises sans aucun souci d'hygiène, les étrangers désignés pour partir ont été traités comme du bétail. Les Quakers, qui font tant pour ceux qui souffrent sur notre sol, se sont vu refuser l'autorisation de les ravitailler à Lyon. Le Consistoire israélite n'aurait pas été autorisé à leur distribuer des vivres. Le respect de la personne humaine que vous avez tenu à insérer dans la constitution dont vous voulez doter la France, a été maintes fois foulé aux pieds. Ici encore les Eglises sont tenues de s'élever contre une si grave méconnaissance par l'Etat de ses indéniables responsabilités.

Le Conseil de la Fédération Protestante en appelle à votre haute autorité pour que des méthodes entièrement différentes soient introduites dans le traitement des étrangers juifs de race, chrétiens ou non de religion, dont la livraison a été consentie. Aucune défaite, vous nous l'avez rappelé vous-même, ne peut contraindre la France à laisser porter atteinte à son honneur.

La fidélité obstinée de la France, même et surtout dans les journées tragiques qu'elle vit depuis deux ans, à ses traditions de générosité humaine, de noblesse spirituelle, reste l'une des causes essentielles du respect que continuent à lui vouer certaines nations.

Vice-Président du Conseil oecuménique des Eglises chrétiennes qui groupe toutes les grandes Eglises en dehors de l'Eglise catholique romaine, je ne puis pas ne pas vous faire part de l'émotion profonde éprouvée par les Eglises de Suisse, de Suède, des Etats-Unis, à la nouvelle connue déjà dans le monde entier, de ce qui s'accomplit en ce même en France.

Je vous supplie, Monsieur le Maréchal, d'imposer des mesures indispensables pour que la France ne s'inflige pas à elle-même une défaite morale dont le poids serait incalculable.

Veuillez agréer, Monsieur le Maréchal, l'assurance de ma profonde tristesse et de mon entier dévouement.

Marc BOEGNER

Président du Conseil de la Fédération Protestante
de France, vice-président du Conseil
Oecuménique.